



SYNTHÈSE

Plan climat 3

Continuons notre COP d'avance :
La contribution de la Région à la planification écologique
Synthèse du Bilan 2025



**En Provence-Alpes-Côte d’Azur,
le changement climatique transforme déjà
les territoires et les modes de vie.
Pour y apporter des solutions, à l’échelle de
la Région Sud, le Plan climat 3 fixe un cap clair :
agir sur les sujets qui touchent directement
le quotidien des habitants, des communes
et des acteurs locaux.**

Transition énergétique, rénovation des bâtiments, mobilités plus propres, protection de la mer, préservation de la biodiversité, économie circulaire, adaptation au changement climatique : ce bilan présente les actions engagées dans l’ensemble des départements.

Il traduit une mobilisation collective, menée avec les collectivités, les services de l’État, les entreprises, les associations, les agents régionaux et les partenaires du territoire.

Parce qu’aujourd’hui, la transition écologique se construit par des projets concrets, utiles et adaptés aux réalités locales, à travers un Plan climat opérationnel, inscrit dans la durée et tourné vers l’amélioration du cadre de vie.

La Région Sud

Coopération internationale



Une Région qui s'est associée avec des acteurs emblématiques

L'Europe et la Région se lèvent pour le Climat
des fonds européens au bénéfice du Plan climat régional



Méditerranée du Futur :
5 actes pour imposer cet événement comme le rendez-vous mondial de l'adaptation au changement climatique mobilisant 40 délégations du pourtour méditerranéen afin de passer à l'action de façon coordonnée

Le projet « Pôle Economie Circulaire » à Alexandrie
pour développer un modèle d'économie circulaire, co-porté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec le Gouvernorat d'Alexandrie



Un déploiement du projet DUODIVERSITE

en coopération avec le Costa Rica, financé par l'Agence Française de Développement sur la préservation de l'environnement, la gestion des parcs et de l'eau et l'écotourisme



Échanges avec le Ministère des Infrastructures et du Développement régional de Saxe sur la mise en œuvre du Fonds pour une Transition Juste (fonds européens) sur nos deux territoires et une potentielle coopération dans le domaine de l'hydrogène et de l'économie circulaire

Sommet pour les Océans :
vers la préparation de la Conférence des Nations Unies sur les Océans (UNOC) en juin 2025 à Nice



Alliance Mondiale des régions au climat méditerranéen
pour s'adapter avec 15 autres régions à la sécheresse, aux incendies de forêt et à la chaleur



Le développement de Services Locaux Énergie Climat,
en coopération avec la Région Tanger Tétouan Al Hoceima, financé par l'Union européenne

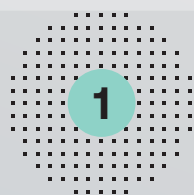
Réussites 2025

Agir fort et vite : Le Plan climat 3 en action dès 2025

Dès la première année de mise en œuvre, le Plan climat 3 démontre la capacité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à transformer rapidement les orientations stratégiques en actions concrètes, visibles et territorialisées.

- 123 actions engagées dès 2025
- 1,46 Mds€ mobilisés dont 1,42 Md€ de crédits régionaux et 39,3 M€ de fonds européens
- Une mobilisation de l'ensemble des politiques régionales, en articulation étroite avec l'État, l'Europe, les collectivités et les acteurs économiques

7 axes - des résultats concrets en 2025



1

L'air

-20%

sur tous les abonnements ZOU !



+26%

de voyageurs-km en TER depuis 2023, portée par l'ouverture à la concurrence et l'augmentation de l'offre ferroviaire. Le voyageur.kilomètre mesure combien de personnes se déplacent et sur quelle distance : c'est l'indicateur qui permet de quantifier les déplacements réels.

138 abris vélos sécurisés en gare,

3 598 places créées, 30,13 km d'aménagements cyclables financés.

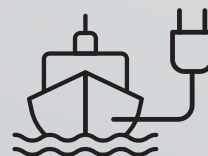


Lancement de la première ligne régionale de covoiturage ZOU !, entre Toulon et Cuers

ESCALE 0 FUMÉE

poursuite de l'électrification des quais et équipements de navires (1,5 M€)

Développement de projets structurants de fret ferroviaire, avec l'allongement des voies d'Arenc au port de Marseille et la création du chantier de transport combiné Mistral à Arles, pour faciliter le report des marchandises de la route vers le rail.



2

La mer

40



gardes régionaux marins

déployés sur l'ensemble des aires marines protégées

52%



des ports de plaisance régionaux certifiés ISO 18725 "Ports Propres", dont 49 actifs en biodiversité

14 zones de mouillage

organisés pour protéger les fonds marins (dont 1 nouvelle à Antibes)



Les Accords pour une Méditerranée durable, portés par le Parlement de la Mer et **présentés à la Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC)** à Nice



La Terre

250

Gardes forestiers régionaux
mobilisés pour la prévention des incendies

1,65 million d'hectares

de forêts régionales qui captent
4,54 Mt équivalent CO₂



18 million de m³ d'eau économisés

grâce aux travaux de modernisation

751 M€

d'investissements d'ici à 2038

portés par le Canal de Provence pour sécuriser la ressource hydrique

Étude prospective **Eau Sud 2050**

et montée en puissance de la réutilisation des eaux usées traitées



Lancement du **Parc naturel régional**
Maures-Estérel-Tanneron
(phase de préfiguration)



19 projets de restauration
des milieux aquatiques soutenus

Création de la **8^e Réserve naturelle régionale** :
Baronnies orientales pour environ 1 700 ha

100% Valeurs du Sud :

plus de 240 lauréats, extension aux pêcheurs professionnels

255

installations agricoles soutenues (9,39 M€),
210 exploitations accompagnées pour leur transition agroécologique (7,2 M€)

35% de la Surface agricole utile régionale en bio,
4 exploitations sur 10 en circuits courts



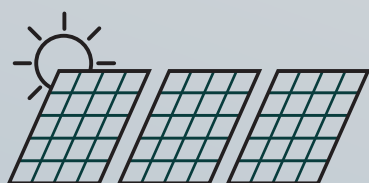
L'énergie

Baisse de 17%

de consommation d'énergie sur les bâtiments régionaux en 3 ans
61 lycées déjà équipés en solaire

35 projets d'énergies renouvelables thermiques financés
financés (méthanisation, réseaux de chaleur, bois-énergie), +16,5 MW installés

44 projets d'énergies renouvelables électriques
(principalement photovoltaïque) + 19,5 MW installés



Inauguration des trois éoliennes
flottantes françaises au large
de Fos-sur-Mer (Provence Grand Large)





Les déchets

97 % du territoire et 98 % de la population
couverts par des contrats déchets



79,3 % de valorisation des déchets du secteur du bâtiment
et des travaux publics, objectif européen déjà dépassé

Baisse de 10,1 % des déchets ménagers et assimilés
par habitant entre 2010 et 2024

16 projets de réemploi soutenus
ressourceries, recycleries, numérique, nautisme, textile

Nettoyons le Sud 2025 :

400 communes, 25 000 participants, 100 tonnes de déchets collectées



Près de chez vous

28 projets de renaturation et désimperméabilisation soutenus

Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2030 :

lancement du Parlement régional des JOP 2030
et de sa "Fabrique Environnement, Transition Ecologique"

26 M€ mobilisés via Sud entreprises
pour accompagner 284 entreprises dans leur transition

10 friches reconverties



Actions transversales

30 % de l'offre régionale de formation
dédiée aux métiers verts et verdissants, 1 583 places ouvertes

125 éco-ambassadeurs mobilisés dans 64 lycées

37,2 M€ du Fonds pour une Transition Juste dédiés à la décarbonation
et à la mutation économique des Bouches-du-Rhône

6 conférences des parties (COP) départementales
organisées, les accords pour la transition écologique ont été ratifiés par plus de 100 acteurs



Bilan 2025 du **Plan climat 3**

le cadre opérationnel de la transition écologique
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Plan climat 3 constitue la stratégie de transition propre à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2025-2028. Il prolonge les Plans climat adoptés en 2017 et 2021 et réaffirme une ambition forte : devenir une région résiliente, sobre, compétitive et exemplaire face au changement climatique. Ce Plan climat contribue à la préservation des enjeux et à l'atteinte des objectifs fixés par la Planification écologique régionale dans son plan de transformation.



6 enjeux stratégiques prioritaires

1

Atténuation au changement climatique

ATTEINDRE LA NEUTRALITE CARBONE

- > - 55% de gaz à effet de serre en 2050
- > - 30% de consommation énergétique en 2050
- > + 60 GW d'énergies renouvelables installées d'ici 2050

2

Adaptation au changement climatique

ADAPTER LE TERRITOIRE A UN RECHAUFFEMENT DE +4°C EN 2100

3

Utilisation durable de l'eau et des ressources marines

GARANTIR L'ENSEMBLE DES USAGES DANS LE CONTEXTE DE RARÉFACTION DE LA RESSOURCE

- > baisse de 10% de la consommation d'eau régionale d'ici 2030

4

Économie circulaire

VISER L'AUTONOMIE

- > - 10% pour les déchets non dangereux, non inertes
- > - 15% pour les déchets ménagers et assimilés par habitant en 2030 par rapport à 2010

5

Prévention de la pollution

AMELIORER LA QUALITÉ DE L'AIR, DE L'EAU ET DES SOLS

6

Écosystème sain

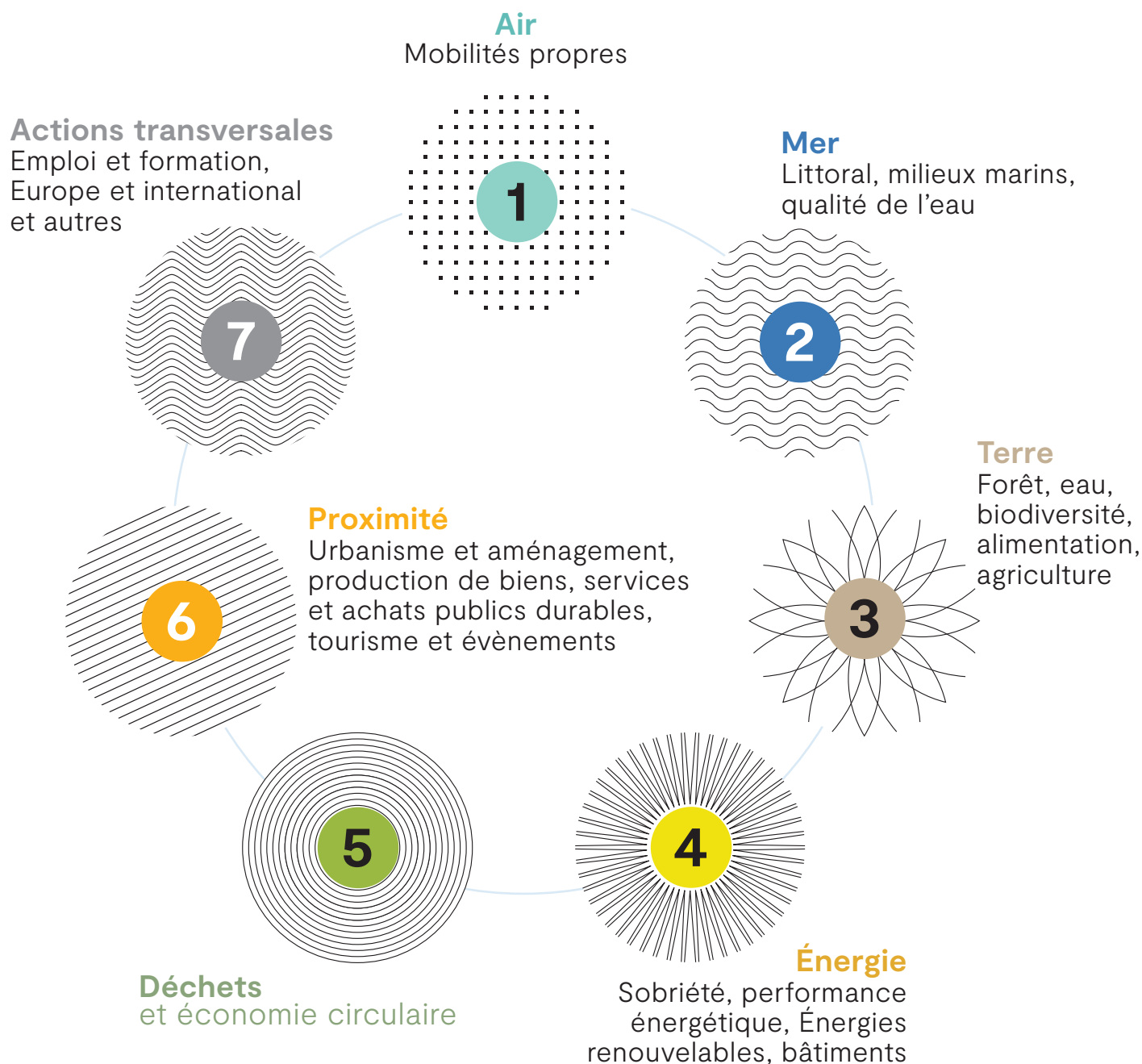
PROTEGER NOTRE BIODIVERSITE EN AUGMENTANT LES SURFACES TERRESTRES ET MARINES SOUS PROTECTION FORTE

- > passer de 6,7% à 10% pour les surfaces terrestres
- > passer de 0,5% à 5% pour les aires marines

Le Plan climat 3 repose sur un ensemble structuré de 123 actions concrètes, dont 28 initiatives phares, un budget régional entièrement aligné avec l'objectif de transition écologique et énergétique et une organisation permettant d'apporter des réponses adaptées à la diversité des territoires et des acteurs.



Le Plan climat 3 s'articule autour de sept grands axes opérationnels hérités des précédents plans :



Dès 2025, première année de mise en œuvre, 123 actions ont été engagées autour de ces 7 grands axes (air, mer, terre, énergie, déchets, proximité, actions transversales). Ce plan repose sur une conviction forte : la transition écologique est une opportunité pour améliorer le cadre de vie, renforcer la résilience des territoires et soutenir l'économie locale.

Cette ambition se traduit dans les faits par un budget régional de plus de 1,462 milliard d'euros en 2025 consacrés aux actions du Plan climat, aligné avec les objectifs climatiques et environnementaux de la COP régionale, et mobilisant l'ensemble des politiques publiques régionales.



© Région Sud / Régis CINTAS-FLORES

L'air

Des résultats concrets
au service du quotidien



Transports de personnes (Mieux se déplacer)

La mobilité est au cœur de l'action régionale. La Région a massivement investi pour proposer des **alternatives crédibles à la voiture individuelle**.

- **Un réseau ferroviaire renforcé** grâce à l'ouverture à la concurrence : amélioration de la régularité et du cadencement des TER, modernisation des lignes, acquisition de nouvelles rames, réouverture de la ligne Nice-Breil-Tende et doublement de l'offre entre Marseille et Nice. Résultat : **+26,89 % de voyageurs-kilomètres depuis 2023**.
- **Un parc de véhicules autocars de plus en plus "propres"** pour assurer la gestion des lignes régionales express et interrégionales. 80 % des 1 410 véhicules mobilisés fonctionnent à l'électrique, au bioGNV ou aux biocarburants. Objectif 95 % fin 2026 et 100 % en 2028.
- **Des transports plus accessibles** : baisse de **20 % du prix des abonnements ZOU !** Élargissement de la tarification solidaire et simplification de l'accès aux billets.
- **Un coup d'accélérateur pour le vélo et le covoiturage** : 138 abris vélos créés en gare, près de **3 600 places sécurisées**, plus de **30 km de nouveaux aménagements cyclables**, lancement de ligne régionale de covoiturage Toulon-Cuers.



Se déplacer autrement devient plus simple, plus économique et plus propre.



La parole aux acteurs

« L'ouverture à la concurrence de la ligne Marseille - Nice, confiée à TRANSDEV depuis juin 2025, a permis de doubler l'offre de transport et d'élever les standards de service pour les voyageurs. Elle s'accompagne d'une amélioration significative du confort et de la qualité de service, tout en contribuant à la réduction du bilan carbone grâce à des choix d'exploitation plus vertueux et du report modal avec une desserte cadencée à l'heure. Cette nouvelle dynamique favorise une mobilité verte, performante et attractive, au service des territoires et des usagers de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. »

Pascal MORGANTI, Directeur Régional TRANSDEV, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Le bilan des initiatives phares



Action n° 5 :

Faire des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) et des Contrats Opérationnels Mobilité (COM) des outils de définition et de mise en œuvre d'une politique et d'actions territorialisées

en faveur d'une mobilité décarbonée.

- **Des solutions co-construites localement et adaptées à chaque territoire**
Grâce aux Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) et aux futurs Services Express Régionaux Métropolitains,

les déplacements sont pensés au plus près des bassins de vie. Collectivités, opérateurs et acteurs locaux travaillent ensemble pour proposer des solutions concrètes, réalistes et adaptées, pensées avec les territoires et pour leurs habitants.

● **Moins de voiture subie, plus de choix**

L'objectif des COM et des SERM est de mettre en œuvre de vraies alternatives à la voiture individuelle : transports collectifs, covoiturage, vélo, marche... sont promus comme solutions de transport du quotidien. Chacun peut choisir le mode de transport le plus pratique, économique et écologique selon ses besoins.

● **Des déplacements plus propres et plus économiques**

En développant une mobilité décarbonée, ces dispositifs contribuent à réduire la pollution, améliorer la qualité de l'air et diminuer les coûts de transport pour les ménages.

En 2025, des avancées concrètes :

• 4 projets de SERM engagés sur les grandes aires de vie régionales (Aix-Marseille, Toulon, Nice, Grand Avignon), avec des scénarios déjà chiffrés et construits avec les élus.

• 12 Contrats Opérationnels de Mobilité signés, couvrant l'ensemble des bassins de mobilité : une organisation plus cohérente et plus lisible des déplacements du quotidien.

➤ **Action n° 6 :**

Développer une offre de transport ferroviaire favorisant le report modal de la voiture vers le train.

Consolider et développer le maillage de la région par des lignes d'autocars « propres », complétant le réseau ferroviaire et contribuant à une offre de mobilité plus performante.

Poursuivre l'aménagement des Pôles d'Echanges Multimodaux et leurs évolutions en pôles de services. Poursuivre la mise en œuvre des politiques tarifaires adaptées à tous les publics selon leurs ressources et leurs besoins (par exemple Pass tourisme).

● **Plus de trains, plus souvent**

La Région renforce massivement le réseau TER : trains plus réguliers,

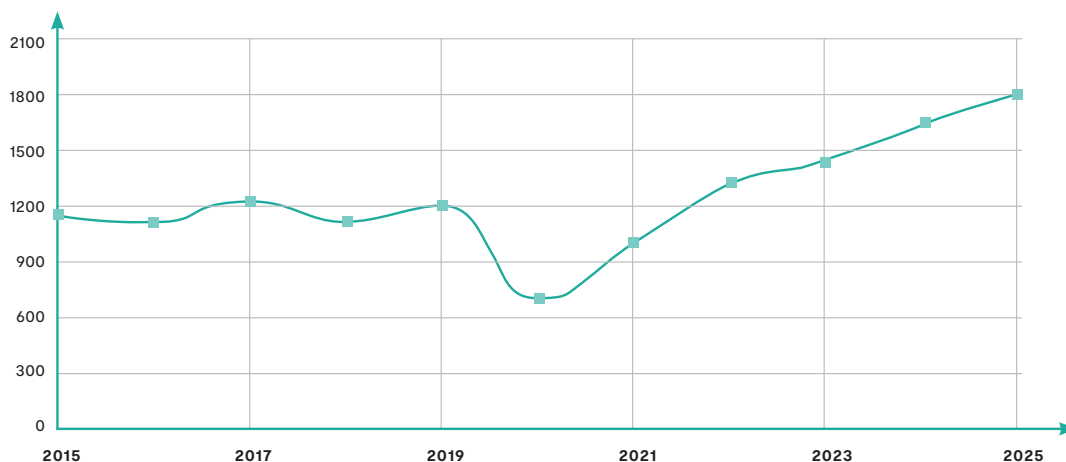
horaires plus fiables, offre fortement augmentée sur les grands axes (14 allers - retours quotidiens contre 7 précédemment entre Marseille et Nice, 4 trains par heure contre 2 précédemment entre Cannes et Menton).

● **Des lignes modernisées, partout sur le territoire**

Investissements sur les lignes du quotidien, notamment la ligne Marseille-Briançon, et réouverture de la ligne Nice-Breil-Tende,

Fréquentation du réseau de Transport Express Régional (TER)

Millions de passagers.kilometre



Résultats de la collectivité

essentielle pour les vallées.
Lancement officiel, en présence du Président de la République, de la première tranche des travaux de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, d'un montant de 1,3 milliard d'euros avec les aménagements des gares de Marseille-Saint-Charles, de Nice Aéroport et des pôles d'échanges multimodaux de Saint-Cyr-sur-Mer et de La Pauline-Hyères.

● **Des trains neufs et plus confortables**

Remplacement des anciens trains par **de nouvelles rames modernes**, plus confortables, plus fiables et mieux adaptées aux usages actuels. 16 nouvelles rames ont été acquises pour l'exploitation de la ligne Marseille-Toulon-Nice. Un contrat a été signé entre la Région et Stadler Rail pour

Des transports moins chers pour tous

- **-20 % sur tous les abonnements ZOU !**
- **Tarifs solidaires élargis**
- **Cartes de réduction moins chères**

la livraison de huit rames automotrices hybrides, mises en service en 2028, sur la ligne des Chemins de Fer de Provence ralliant Nice à Digne-les-Bains.

● **Des cars express propres et performants**

Déploiement de lignes d'autocars express et interurbaines avec un objectif clair : **100 % de véhicules décarbonés**, pour réduire fortement les émissions et mieux desservir les territoires.

● **Des gares plus pratiques et accessibles**

Transformation des gares en **Pôles d'Échanges Multimodaux** : accessibilité, stationnements vélos sécurisés, cheminements piétons, nouveaux services pour faciliter les correspondances.

● **Des transports moins chers pour tous et accessibles**

- **-20 % sur tous les abonnements ZOU !**
- **Tarifs solidaires élargis**
- **Cartes de réduction moins chères**

Des économies concrètes pour les familles, les jeunes et les actifs.

> Action n° 8 :

Escales 0 fumée dans les ports de commerce : phase 2 (Nice et Toulon) poursuite de l'électrification des quais...

Le dispositif « Escales 0 fumée », lancé par la Région en 2019, vise à réduire les pollutions atmosphériques liées au transport maritime en favorisant la connexion électrique des navires à quai et l'équipement des flottes. Il accompagne l'électrification des quais dans les grands ports régionaux, notamment à Marseille et Toulon. Entre 2021 et 2024, la Région a mobilisé près de 20 M€ pour les infrastructures et l'équipement des navires.

Le dispositif a permis une généralisation des branchements à quai sur les principales escales, en particulier pour les liaisons Corse. Il constitue aujourd'hui un levier structurant de la politique régionale en faveur de la qualité de l'air et de la transition écologique portuaire. Le dispositif a été reconduit dans le cadre du Plan climat 3.

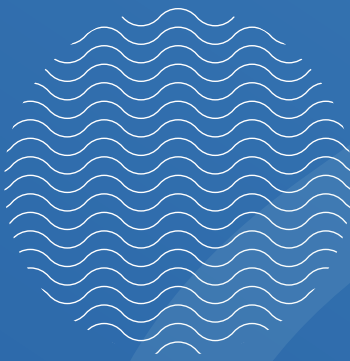
Deux opérations ont été soutenues par la Région pour un total de 1,5 M€ :

• **Installation d'un SCR (réduction catalytique sélective) sur le navire Renaissance de la CFC SHIPCO**

• **Connexion électrique à quai du navire Renaissance de la CFC SHIPCO**



© Getty Images / Damocean



La mer

Mieux préserver et
valoriser nos écosystèmes

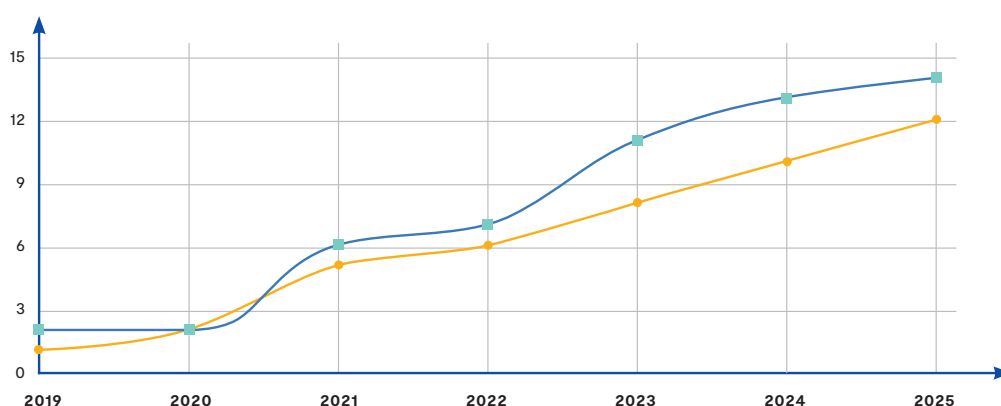


La mer (Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes)

La mer Méditerranée fait partie de l'identité maritime de la région. Des avancées majeures ont été réalisées pour concilier activités économiques et protection des écosystèmes marins et littoraux.

- **Une gestion environnementale des ports de plaisance exemplaire** : 11 ports bénéficient de la certification ISO mondiale Ports propres. Plus de **la moitié des ports de plaisance régionaux** sont désormais certifiés « Ports Propres », dont une majorité avec le niveau « actifs en biodiversité ».
- **La préservation de la biodiversité marine renforcée** : montée en puissance de la Garde régionale marine (40 gardes), création de mouillages organisés pour protéger les fonds marins, déploiement de la charte « Plages de caractère » déjà signée par 96 acteurs.

Nombre de sites de mouillages organisés créés depuis 2019



Méditerranée



La Méditerranée, hotspot de biodiversité, où activités maritimes et préservation des milieux trouvent l'équilibre

hot spot de biodiversité



La parole aux acteurs

« Avec la Garde régionale marine co-financée par l'Europe et la Région, la surveillance et la médiation du Parc Marin de la Côte Bleue est renforcée. Les plaisanciers et autres usagers de la mer comprennent mieux l'intérêt de préserver les fonds marins et de réguler les activités dans les aires marines protégées et peuvent ainsi observer des poissons plus nombreux et de plus grande taille. »

Marie MONIN, Directrice du Parc marin de la Côte Bleue



Le bilan des initiatives phares

> Action n° 16 :

Renforcer la gestion des Aires marines protégées grâce à la Garde régionale marine (26 gardes par an).

- Le dispositif est arrivé à maturité cette année. L'ensemble des structures gestionnaires d'Aires marines protégées est couvert par le dispositif avec un nombre de 40 gardes recrutés supérieur aux prévisions.

> Action n° 21 :

Promouvoir la pêche et l'aquaculture durables et accompagner la redynamisation du port de Saumaty à Marseille.

- La Région poursuit son soutien aux professionnels de la pêche et de l'aquaculture notamment grâce au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA). En tant qu'organisme intermédiaire du FEAMPA, la Région a capté plus de 1,5 M€ pour l'année 2025.
De plus, la Région s'est dotée d'un Régime cadre exempté de notification qui permet d'intervenir

auprès des professionnels de la filière. Ces aides économiques contribuent à la modernisation des entreprises.

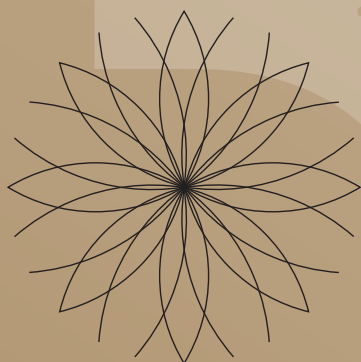
Une réflexion a été menée avec les professionnels (Comité régional des Pêches et Elevages marins et Comités départementaux des pêches) sur la labellisation des produits de la mer 100 % Valeurs du Sud actant une nécessaire mise en valeur des sites de vente à quai avec une signalétique affichant les jours et horaires des ventes directes.







© Région Sud / Lara BALAIS



La Terre



La forêt (Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes)

- 1,65 million d'hectares de forêts, soit plus de la moitié du territoire régional : un patrimoine naturel majeur.
- 4,54 Mt équivalent CO₂ captées chaque année : la forêt régionale est un puits carbone parmi les plus importants de France.
- 50 000 arbres plantés, 620 000 depuis 2019 pour renforcer des forêts plus résistantes au climat.
- 250 gardes forestiers mobilisés chaque été pour prévenir les incendies et protéger les habitants.
- Des millions d'euros investis pour le bois local, les emplois et des constructions plus sobres, notamment pour les JOP 2030.



La parole aux acteurs

« La Région a toujours soutenu notre entreprise lors de projets d'investissements pour nous permettre de donner une valeur ajoutée locale aux bois récoltés en Région proche de notre site de transformation. Ces produits sont ensuite utilisés par des constructeurs bois régionaux qui apportent à leur tour une valeur ajoutée supplémentaire à ces produits, c'est notre vision du circuit court. »

Damien Gandelli, Gérant de la Scierie des Alpes du Sud.



Le bilan des initiatives phares

> Action n° 25 :

Préserver et sauver les forêts de la région qui souffrent du changement climatique en soutenant la plantation, la régénération et l'amélioration des peuplements grâce à RESPIR et au programme 5 millions d'arbres plantés.

- Face aux effets du changement climatique sur les massifs forestiers, la Région renforce son action en faveur du renouvellement forestier. Cet engagement s'inscrit dans le cadre du dispositif

régional de sylviculture, entièrement actualisé en 2025, et du programme emblématique « 5 millions d'arbres en forêt ». Depuis 2019, la Région a déjà accompagné 180 dossiers, permettant la plantation de 620 000 arbres pour un montant d'opérations de 7,2 M€, couvrant 880 hectares, avec 3,2 M€ de subventions régionales. Une dynamique qui associe également les citoyens et le secteur privé : 10 % des projets ont été soutenus par des financements complémentaires issus de l'association RESPIR, qui mobilise l'épargne privée

en faveur de la restauration des milieux forestiers. Ce sont 50 000 arbres qui ont été plantés sur 75 hectares, grâce à une subvention régionale de 320 000 € sur 650 000 € de coût total — soit un coût moyen de 8 650 €/ha et 13 € par arbre. Ces projets ont bénéficié de cofinancements : 15 % via RESPIR, 5 % du Département des Alpes-Maritimes, et 13 % d'autres partenaires. L'activation du fonds RESPIR après les incendies de juillet dans les Bouches-du-Rhône et le don de la CMA CGM constituent une réussite de l'année 2025.

> Action n° 26 :

Dans le cadre du plan “guerre du feu”, soutenir les territoires face au danger des incendies de forêt et renforcer les moyens de prévention et de lutte des territoires alpins nouvellement classés à risque, déployer la garde régionale forestière.

- Créée en 2018, la Garde Régionale Forestière est financée à hauteur de 80 % par la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur. Les gardes régionaux forestiers sont recrutés par les territoires de Parcs naturels régionaux, les parcs nationaux ou les structures

de gestion de massifs forestiers et déployés durant la saison estivale. L’objectif a été atteint puisque ce sont 250 gardes régionaux forestiers qui ont été missionnés sur 22 territoires, du 1er juin au 15 septembre (1,59 M€). Pour améliorer également les conditions d’intervention des soldats du feu, la Région a créé en 2022 un Fonds d’investissement qui vise à accompagner les services départementaux d’incendie et de secours dans l’exercice de leurs missions ainsi que les marins-pompiers de Marseille. La Région apporte également son aide financière aux associations départementales des

comités communaux feux de forêt et aux communes dans la mise en œuvre des formations de leurs membres et l’acquisition de véhicules de patrouille et de matériel radio. 122 véhicules ont été financés en 6 ans. Sur la même période et dans le cadre de l’incitation des communes à appliquer leur obligation légale de débroussaillage, ce sont 79 communes qui ont pu bénéficier de l’aide de la Région. La Région cofinance également les équipements et travaux de Défense de la forêt contre les incendies et soutient l’élaboration, la révision et l’animation des Plans de Massif.





L'eau et les milieux aquatiques (Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes)

- Une région structurellement en tension sur l'eau : l'agriculture représente les $\frac{2}{3}$ des prélèvements, dans un contexte de sécheresses accrues
- + de 750 M€ d'investissements structurants portés par le Canal de Provence pour sécuriser l'eau potable, agricole et économique
- 13 projets de modernisation des réseaux agricoles soutenus pour économiser l'eau et réduire les pertes
- La réutilisation des eaux usées accélère : études « REUT », premier Living Lab, et plusieurs collectivités accompagnées



Le bilan des initiatives phares

> Action n° 32 :

Accompagner le plan d'investissement de 751 M€ de la Société du Canal de Provence (SCP) pour sécuriser l'approvisionnement en eau des territoires dans une logique d'adaptation au changement climatique et de souveraineté.

- En tant qu'autorité régionale concédante et garante de la sécurité hydrique du territoire, la Région joue un rôle moteur en pilotant les investissements stratégiques nécessaires pour anticiper les effets du changement climatique et assurer la résilience des usages agricoles, économiques et domestiques. A travers son intervention, la Région soutient des projets structurants qui représentent des investissements importants pour les territoires qui en bénéficient :
- 4,8 M€ dans les Alpes-de-Haute-Provence, avec la poursuite de l'aménagement du plateau de Valensole
- 15,2 M€ dans les Bouches du Rhône à travers la création

de l'adduction Vallon Dol / Giraudet (traversée de plan de campagne), ainsi que le doublement de l'adduction Valtrède / Ponteau

- 3,05 M€ dans le Var, avec la modernisation de la prise de Montmeyan, l'extension de Pourcieux Est, la pose de la conduite du futur poste AEP (Adduction d'eau potable) de Brignoles, le renforcement de la liaison Verdon / St Cassien avec l'installation d'un premier surpresseur
- 2 M€ dans le Vaucluse, avec la construction d'un évacuateur de crue à Rustrel.

Au total, plus de 25 M€ investis en 2025 pour l'irrigation des terres agricoles et la sécurisation de l'alimentation en eau des territoires

En parallèle, la Région a validé l'avenant n°1 au programme opérationnel d'investissements 2024-2026 de la concession régionale du Canal de Provence, renforçant la transparence et la qualité du suivi grâce à une révision du cadre méthodologique d'élaboration des résultats de la concession demandée par la Cour régionale des comptes.

> Action n° 35 :

Soutenir financièrement les études et expérimentations de réutilisation des eaux usées traitées en sortie de stations d'épuration publiques. Objectif : au moins 4 projets, 4 M€.

- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a poursuivi sa mobilisation, initiée en 2023 dans le cadre du Plan Or Bleu, autour de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), un levier stratégique d'adaptation au changement climatique et de sécurisation de la ressource en eau du territoire. Cette année, la Région a poursuivi l'intégration pleine et entière de la REUT dans ses documents stratégiques (planification écologique, feuille de route de la mission d'animation de l'eau) tout en renforçant son appui opérationnel aux collectivités engagées dans des démarches concrètes, en sortie de stations d'épuration publiques (STEP) avec en particulier le soutien d'études de faisabilité sur plusieurs STEP.

L'avancement des dernières phases de l'étude REUT 'O' SUD, conduite par la SCP (Société du Canal de Provence) et l'Université d'Aix-Marseille et financée par la Région, a permis d'évaluer et de caractériser les potentialités brutes d'utilisation de la REUT

sur le territoire régional, par usage (irrigation agricole, usages urbains, espaces verts, golfs) et d'initier le premier « Living Lab », un espace d'expérimentation associant scientifiques, collectivités, agriculteurs, opérateurs d'eau et industriels pour tester des

solutions innovantes en conditions réelles. Pour 2025, les opérations ont porté sur deux projets relatifs à des études et travaux de deux stations d'épuration de la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis : Vallauris (64 000 EH) et Gourdon (500 EH).



La biodiversité

(Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes)

- Une région parmi les plus riches en biodiversité de France, avec des écosystèmes terrestres, marins et aquatiques d'exception.
- Renforcement massif des espaces protégés : projet de création d'un 10^e Parc naturel régional, création d'une 8^e Réserve naturelle régionale et extensions de sites Natura 2000
- Des millions d'euros investis pour préserver et restaurer les habitats et espèces menacées sur tout le territoire.
- La nature au cœur du quotidien : biodiversité intégrée à l'aménagement, à la forêt, à l'eau, à l'agriculture et à la ville.
- Élaboration et vote de la stratégie régionale pour la biodiversité avec l'ensemble des acteurs régionaux.



La parole aux acteurs

« Le Parc Naturel Régional Maures-Estérel-Tanneron est à la fois une opportunité, un défi, une chance pour notre territoire. Véritable laboratoire expérimental du développement durable, ce projet de Parc est l'occasion de réunir tous les acteurs locaux – élus, habitants, professionnels, entrepreneurs – pour rédiger le récit commun de leur espace de vie, récit qui tracera une trajectoire patrimoniale unificatrice, génératrice d'espérance pour les générations futures. Le Cannet des Maures est heureux et fier de s'inscrire dans cette perspective. »

Jean-Luc LONGOUR,
Maire du Cannet des Maures – Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur du Var.



Le bilan de l'initiative phare

➤ Action n° 39 :
Renforcer le réseau des aires protégées dont Parcs naturels régionaux, réserves naturelles

régionales et zones Natura 2000.

- La Région a consolidé son ambition de renforcer le réseau des aires protégées

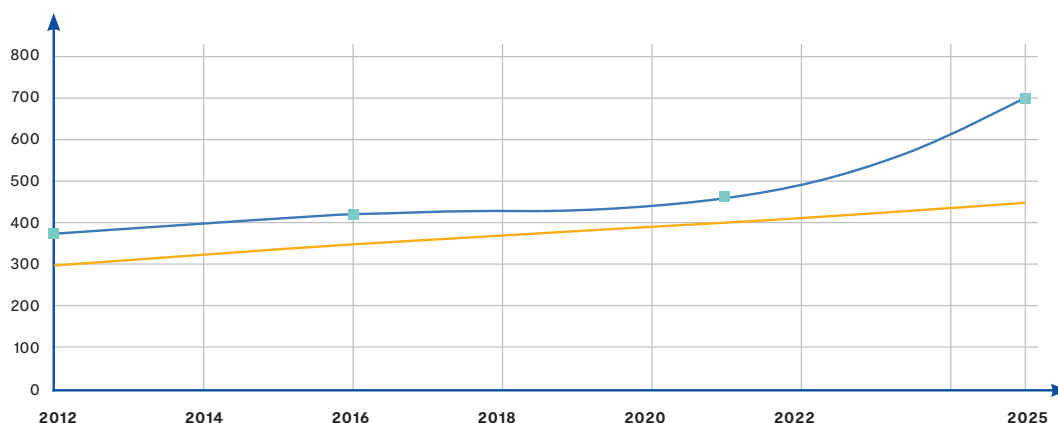
avec la création de la 8^{ème} Réserve naturelle régionale des Baronnies orientales, couvrant près de 1 700 ha avec son

périmètre de protection, et l'avancement de plusieurs projets structurants, dont les réserves naturelles régionales du Marais de Raphèle-lès-Arles ou encore Garlaban-Étoile soutenue auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence. En parallèle, 2025 a marqué

une étape décisive pour le futur Parc naturel régional des Maures, de l'Estérel et du Tanneron, avec un avis national favorable unanime et le lancement officiel de la phase de préfiguration. Cette phase s'est traduite par le lancement d'études nécessaires, d'un diagnostic

approfondi du territoire autour d'une large dynamique de concertation mobilisant élus, acteurs locaux et habitants. La Région soutient les neuf Parcs naturels régionaux et la révision des chartes pour certains.

Nombre d'aires terrestres sous protection





Alimentation (Mieux se nourrir)

- Une alimentation locale et de qualité mise en avant grâce au label 100 % Valeurs du Sud, qui valorise les productions régionales et les circuits courts.
- Installer et transmettre : 255 nouveaux projets agricoles soutenus, pour 9,4 M€ d'aides, afin d'assurer le renouvellement des générations.
- Transformer localement : plus de 2 M€ investis pour moderniser les industries agroalimentaires et rapprocher production et consommation.
- Mieux manger dans les lycées : développement des produits locaux, bio et des menus végétariens, via la centrale d'achats régionale.
- Moins de gaspillage alimentaire et une meilleure valorisation des biodéchets :
28 lycées équipés de la solution de suivi du gaspillage alimentaire par Intelligence Artificielle, Kikléo,
144 lycées ayant une solution de valorisation des biodéchets.



La parole aux acteurs

« Grâce à la Dotation Jeune Agriculteur, attribuée par la Région, j'ai pu financer une partie de mon investissement matériel et consolider mon fonds de roulement. Depuis mes études, me lancer dans l'élevage caprin a toujours été mon objectif. Aujourd'hui, l'exploitation est bien réelle, et elle a pu voir le jour notamment grâce aux aides et à l'accompagnement dont j'ai bénéficié. »

Lisa HERBOMEZ, Les Caprines d'Éole.



Le bilan des initiatives phares

> Action n° 45 : **Déployer le Label 100% VALEURS DU SUD pour valoriser et faciliter l'identification des produits agricoles et alimentaires régionaux de qualité et locaux.**

- Le déploiement du label 100 % Valeurs du Sud a confirmé sa montée en notoriété et son rôle de levier de valorisation des productions locales et d'engagement territorial. Les outils développés et mis à disposition des acteurs (charte graphique, dossiers de candidature, supports de signalétique, catalogue

numérique) ont contribué à renforcer la visibilité et la lisibilité du label auprès des consommateurs comme des professionnels. Les actions de promotion menées, tant en direction du grand public que des réseaux professionnels (salons, marchés, présence événementielle, campagnes sur les réseaux sociaux), ont consolidé l'ancrage du label comme repère des produits agricoles et alimentaires régionaux, locaux et de qualité.

Au 31 décembre 2025, le label compte 235 produits labellisés et 18 projets labellisés, pour plus de 200 lauréats, et s'est élargi aux

pêcheurs professionnels, traduisant une ouverture à de nouvelles filières et un renforcement de sa contribution aux objectifs du Plan climat.

> Action n° 46 : **Maintenir une production locale en soutenant le renouvellement des générations d'agriculteurs, objectif 720 installations soutenues, 15,4 M€.**

- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a renforcé sa politique de renouvellement des générations pour sécuriser l'installation

et la transmission des exploitations, condition essentielle au maintien d'une production agricole locale et à la souveraineté alimentaire. Autorité de gestion du FEADER depuis 2023, elle a engagé une rénovation de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) fondée sur la simplification des démarches, la revalorisation des montants et un accompagnement renforcé des porteurs de projet, avec un paiement intégral dès l'engagement.

DJA (installation) :

255 dossiers déposés (161/an en moyenne sur la programmation précédente), pour 9,39 M€ d'aide totale dont 3,76 M€ de contreparties régionales. L'aide moyenne atteint 36 845 € (+11 300 €), avec une baisse des freins

administratifs (réduction des modulations, allègement des contrôles, suppression du contrôle à mi-parcours).

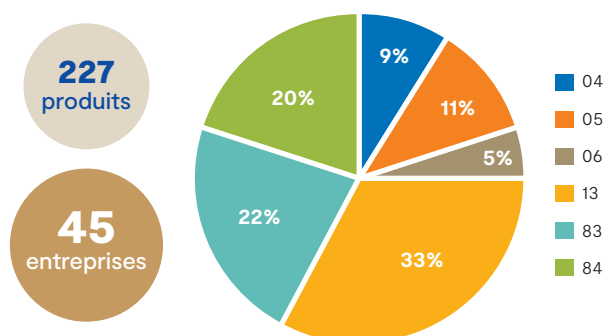
- Cette dynamique s'accompagne d'un effort financier accru de la Région, la part européenne passant de 80 % à 60 % : la contribution régionale a atteint 2,76 M€ en 2024 et 3,76 M€ en 2025 (contre 0,92 M€/an en moyenne pour l'État sur 2014-2022).
- Former et susciter des vocations : investissement dans les lycées agricoles et Maisons familiales rurales (1 000 000 €), appui à la formation ÉcoPaysans (54 000 €) et aux Espaces Test Agricoles (122 160 €), programme « Fermes ambassadrices » (75 200 €).
- Faciliter l'accès au foncier : Fonds Sud foncier agricole

(3 M€) avec 2 M€ versés et 321 ha portés au bénéfice de 15 structures ; soutien à Terre de Liens (50 000 €) et mobilisation d'outils de portage (ex. Terre Adonis).

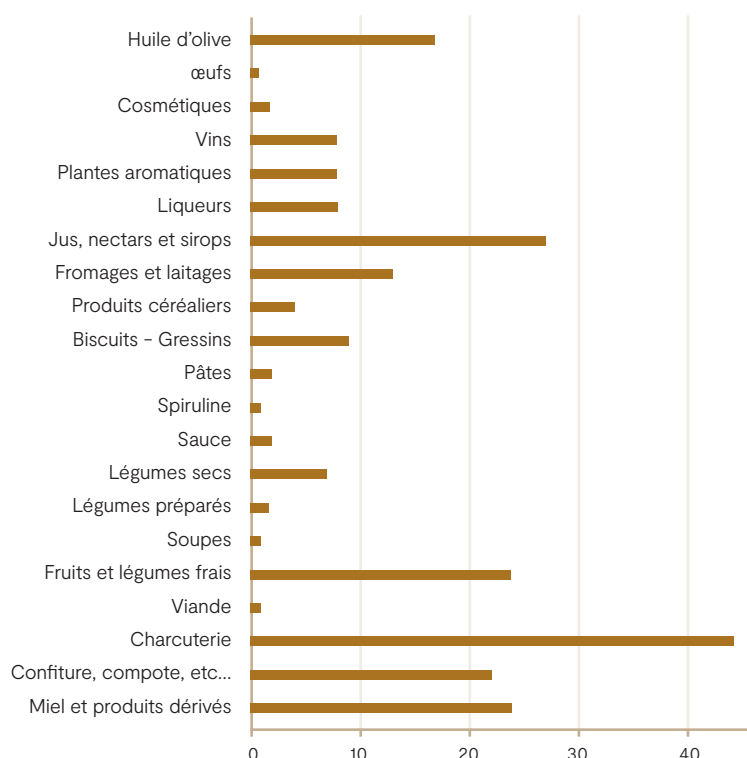
- Accompagner les porteurs de projet : études de faisabilité pour la reprise (Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé : 120 000 €) et accompagnement de publics éloignés de l'emploi (association régionale pour le développement de l'emploi agricole et rural : 102 572 €).
- Préparer la transmission : appui aux Points Accueil Transmission des Chambres d'agriculture (200 000 €) et instruction de projets « Coopération » visant à mobiliser cédants, repreneurs et acteurs territoriaux (engagements prévus en 2026).

Bilan des adhésions 2024-2025

Répartition géographique des candidats labellisés



Répartition par catégorie





Agriculture (Mieux se nourrir)

- **Un pilier régional : 28 % du territoire agricole, 16 300 exploitations, souvent de petite taille mais à forte valeur ajoutée.**
- **Une agriculture déjà très engagée : 35 % des surfaces en bio et 4 exploitations sur 10 en circuits courts (record national).**
- **210 exploitations accompagnées via le contrat de transition agricole pour investir et s'adapter au climat.**
- **Sobriété de l'eau en action : 27 exploitations soutenues pour des équipements d'irrigation plus économes.**
- **Le pastoralisme soutenu : plus de 1 M€ d'aides régionales pour préserver les paysages, la biodiversité et l'élevage extensif.**



La parole aux acteurs

« Je remercie la Région pour son soutien, qui m'a permis de concrétiser la réalisation de ma miellerie dans les Alpes-de-Haute-Provence. Ce projet me permet aujourd'hui de centraliser l'ensemble de mon activité, de réduire mes déplacements, de gagner un temps précieux et d'optimiser mon organisation de travail. »

Marie BAROT , Les ruchers de Marie.



Le bilan de l'initiative phare

➤ **Action n° 54 : Accompagner des agriculteurs dans leur transition agroenvironnementale grâce notamment au contrat de transition agricole (au moins 600 exploitations accompagnées).**

- Le contrat de transition agricole a poursuivi son rôle structurant en soutenant les investissements destinés à renforcer la compétitivité, la performance globale et la durabilité des exploitations agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Au titre de l'appel à projets

lancé en 2024 et finalisé en 2025 et grâce à la disponibilité et la stabilité des financements de la Région, 210 exploitations ont été soutenues, permettant de consolider la pérennité économique des structures, de maintenir des activités d'élevage respectueuses de l'environnement et du bien-être animal, et de renforcer les efforts engagés en matière de préservation des ressources naturelles. Les investissements appuyés ont également contribué à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation des systèmes agricoles aux évolutions climatiques régionales (petit matériel

limitant l'emploi de produits phytosanitaires, bâtiment d'élevage durable, plantation de vergers, serres à haute valeur technologique...). Afin de prolonger cette dynamique, un nouvel appel à projets a été lancé en décembre 2025, confirmant l'ambition d'allier performance économique, sociale et environnementale. Le budget d'investissement est de 7,2 M€ d'aides publiques totales dont 4 M € de FEADER et 2,4 M€ de contreparties régionales.





© iStock / eyecrave productions

L'énergie



Production d'énergie (Mieux produire)

- La Région chef de file de la transition énergétique, avec une planification régionale alignée climat-air-énergie (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).
- Les énergies renouvelables accélèrent :
44 projets soutenus, principalement solaires et hydroélectriques.
- 35 projets de chaleur renouvelable financés (méthanisation, réseaux de chaleur, récupération de chaleur), soit 16,5 MW supplémentaires.
- Une dynamique industrielle majeure avec l'inauguration du premier parc éolien flottant français au large de Fos.
- Mieux piloter l'énergie : observatoire régional énergie climat air (ORECA), scénarios énergétiques et outils partagés pour anticiper et décider localement.



La parole aux acteurs

« L'entreprise « Aux Terres de Durance » remercie chaleureusement la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ADEME pour leur soutien déterminant au financement de son nouveau réseau de chaleur constitué de 2 chaudières biomasse.

Ce projet accompagné dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial porté par le Syndicat d'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence marque une étape clé de la transition énergétique de notre exploitation horticole. Nous sommes fiers de contribuer ainsi aux objectifs du Plan climat régional. »

Pierre et Luc BOISSIÈRE, L'EARL Aux Terres de Durance à La Brillanne (04).



Le bilan de l'initiative phare

➤ Action n° 58 :
Contribuer au développement des énergies renouvelables thermiques au travers des cadres Gaz Renouvelable et Chaleur / Froid renouvelable : méthanisation, pyrogazéification, gazéification hydrothermale, et bois-énergie.

- **Objectif :**
Soutenir une moyenne de 30 projets d'énergies renouvelables thermiques chaque année.
Sur l'année 2025, la Région a subventionné 35 projets représentant 3,6 millions d'euros de subventions et 16,5 MW répartis ainsi :
 - 6 projets de méthanisation pour 1 687 560 € représentant 14 960 kW
 - 22 projets de récupération

de chaleur pour 1 845 903 € représentant 1 341 kW

- 4 projets de réseau de chaleur pour 67 326 €
 - 3 projets de Solaire Thermique Collectif pour 31 458 € représentant 58 kW
- Une partie de ces crédits est gérée par la Région dans le cadre d'une convention avec l'ADEME sur la délégation du fonds chaleur en matière de méthanisation.



Bâtiments (Mieux se loger)

Les bâtiments publics au cœur de la transition : la Région accompagne communes et EPCI dans la rénovation énergétique et l'adaptation au climat tout en agissant sur ses propres bâtiments.

- 22 projets de rénovation exemplaires soutenus, pour près de 16 M€ investis (écoles, logements, équipements sportifs et culturels).
- Un patrimoine régional plus sobre :
-17 % de consommation d'énergie en 3 ans sur les bâtiments régionaux.
- Les lycées passent au renouvelable :
61 lycées déjà équipés en photovoltaïque, soit 35 % du parc, bientôt 40 %.
- Confort et adaptation : rénovation thermique, confort d'été, réseaux de chaleur, chaufferies bois et solutions durables intégrées aux projets.



La parole aux acteurs

« La rénovation thermique de notre centre de loisirs, réalisée avec l'aide de la Région, a permis une baisse d'environ 90 % des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Concrètement, ce sont des factures moins élevées, plus de confort pour les usagers et une action locale pour le climat. »

Cathy VENTURINO-GABELLE, Maire de Barjols.



Le bilan des initiatives phares

> Action n° 65 :

Labelliser des opérateurs privés de la rénovation énergétique pour accélérer les rénovations de logements individuels.

- L'année 2025 a vu la construction du dispositif par les services et son vote par l'assemblée régionale. Le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt a eu lieu en toute fin d'année 2025 pour une sélection en 2026. La finalité de ce label d'opérateur de la rénovation énergétique des logements de particuliers est d'encourager les propriétaires à assurer une rénovation de qualité et de contribuer au reste à charge des travaux du cœur de cible.

> Action n° 66 :

Conduire le Programme régional de sobriété énergétique des bâtiments régionaux sur la base de travaux et d'actions de gestion afin de maîtriser la consommation énergétique annuelle.

- La rénovation énergétique de l'Hôtel de Région a franchi une nouvelle étape. La programmation des travaux sur les installations techniques est désormais engagée, et les études préalables au remplacement des réseaux mixtes chauds et froids, prévu pour 2026, ont été lancées. Parallèlement, la construction du bâtiment des archives, conçue selon le

référentiel « énergie positive et réduction carbone », bien avancée fin 2025, sera achevée au premier semestre 2026. Dans le cadre de la gestion nocturne et de la réduction des éclairages, plusieurs projets ont été initiés afin de renforcer la sécurité, notamment l'installation de détecteurs de mouvement et de caméras infrarouges. Les Maisons de la Région de Nice et d'Avignon ont également été équipées de nouveaux dispositifs d'éclairage permettant une économie d'environ 50 %. En cohérence avec le « Plan Or Bleu » porté par la Région, un programme intégré de gestion de l'eau a été déployé sur l'ensemble

des bâtiments administratifs. Le Schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) 2024-2027 intègre désormais quant à lui un axe dédié à l'exemplarité environnementale, actuellement en phase de déploiement. Il porte notamment sur la durabilité des équipements (allongement de la durée d'usage, éco-conception, reconditionnement, réparation, réemploi) et sur la mesure de l'empreinte environnementale du numérique (voir action correspondante).

- Concernant la régulation thermique des bâtiments, qui est influencée par l'exposition des bureaux, la procédure d'activation du chauffage ou de la climatisation repose sur l'observation des températures extérieures : cinq jours consécutifs

entre 17 et 20°C pour le chauffage, et au-delà de 26°C pour la climatisation. En 2025, la climatisation a ainsi été activée du 3 juin au 17 octobre et le chauffage a été mis en route début novembre.

- Dans le domaine des lycées, 27 établissements sont inscrits au PPI 2030 pour une rénovation énergétique. Fin 2025, 61 lycées étaient équipés de panneaux photovoltaïques et 2 lycées supplémentaires étaient en cours de travaux, soit 35 % du parc. Dix lycées sont raccordés à un réseau de chaleur, et huit font l'objet d'études en vue d'un raccordement permettant de mobiliser plus de 50 % d'énergies renouvelables. Par ailleurs, 17 lycées disposent d'une chaufferie à bois. Un montant de 500 k€ de subventions a été attribué pour des travaux

d'éclairage, de ventilation et de chauffage, désormais intégrés au programme de maintenance des bâtiments à partir de 2025.

- Le Schéma Directeur Immobilier 2023-2032 des CREPS confirme également une ambition forte : consacrer une part significative des investissements à la mise à niveau et à la rénovation énergétique de leurs bâtiments (isolation des toitures, menuiseries, photovoltaïque...).
- Depuis 2022, les mesures de sobriété énergétique mises en œuvre ont permis de réduire la consommation énergétique de 17 % en trois ans. Fin septembre 2025, la consommation globale du parc immobilier régional s'est ainsi établie à 157,8 GWh, un niveau stable par rapport à la même période en 2024.





© Getty Images / LeeYiu Tung

Les déchets



Économie circulaire et gestion des déchets (Mieux consommer)



- Un accompagnement des collectivités majeur : 97 % du territoire régional et 98 % de la population couverts par des Contrats déchets avec les collectivités.
- Baisse de 10,1 % des déchets ménagers et assimilés collectés par habitant entre 2010 et 2024
- Objectif prioritaire “Trier les biodéchets à la source” : déploiement du tri à la source, avec un objectif de 40 kg de biodéchets par habitant et par an.
- Le réemploi s’organise : 16 lieux de réemploi soutenus (ressourceries, recycleries, matériauuthèques) pour allonger la durée de vie des objets.
- De bons résultats sur les déchets du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) : 79,3 % des déchets du BTP valorisés, dépassant déjà les objectifs régionaux et européens.
- Mobilisation citoyenne : 400 communes et 25 000 participants à l’opération Nettoyons le Sud, avec 100 tonnes de déchets collectées en une journée.



La parole aux acteurs

« Grâce au financement de bureaux d’études par la Région, la commune de Volonne a pu se doter d’une véritable stratégie de lutte contre les dépôts sauvages. Le format proposé par la Région est excellent : faire accompagner la commune par des experts indépendants. Ils apportent de la méthode, ils mettent tous les acteurs autour de la table pour co-construire des fiches actions, en quelques séances de travail. Cette approche nous a permis d’être très vite opérationnels et de mobiliser les bonnes personnes, avec les bons outils. Ce bureau d’étude, qui travaille avec de nombreuses communes, nous a partagé des exemples d’action, des outils de communication : c’est très efficace. Et, in fine, le coup de pouce pour financer un peu de matériel pour soutenir nos actions. Nous apprécions ! »

Madame Sandrine COSSERAT, Maire de Volonne.



Le bilan des initiatives phares

> Action n° 68 : **Accentuer la collecte des biodéchets des ménages en vue de leur valorisation dans des filières locales.**

- L’objectif de cette action est de parvenir au 40 Kg/an et par habitant de biodéchets détournés ou collectés. Pour ce faire, la Région a accompagné les collectivités en équipements structurants (plateformes de compostage, composteurs individuels ou collectifs...). Un outil de pilotage a été créé et mis en œuvre par l’ORDEC au niveau régional (enquête biodéchets ORDEC

Réseau composteur Citoyen) qui a permis une analyse plus fine des données en la matière. L’enquête sera conduite chaque année.

> Action n° 75 : **Lutter contre les dépôts sauvages avec le plan d’action dédié, l’opération « Nettoyons le Sud » et la démarche Zéro Déchet Plastique.**

- Le plan d’actions régional de lutte contre les dépôts sauvages lancé en octobre 2023 a été ouvert aux communes de 10 000 habitants en 2025. De plus, le 3 juin 2025

s’est tenue une journée de valorisation des signataires de la Charte Zéro déchet plastique qui a permis de mettre en lumière les solutions et innovations mises en œuvre sur le territoire régional pour réduire l’utilisation de produits plastiques et limiter l’impact des déchets plastiques sur l’environnement. La troisième édition de l’opération régionale Nettoyons le Sud a mobilisé 400 communes, 25 000 participants le 26 avril 2025. 100 tonnes de déchets ont été collectées soit 15 % de plus que l’année précédente.



© Région Sud / We Are Contents

Près de
chez vous



Urbanisme et aménagement (Mieux se loger)

- **Aménager sans artificialiser** : la Région promeut la sobriété foncière.
- **Reconversion des friches** : 10 friches transformées, pour 2,5 M€ investis, au service de projets des territoires.
- **Cœurs de ville revitalisés** : 8 projets de centres anciens soutenus, pour redynamiser les centres-bourgs et améliorer le cadre de vie.
- **Des villes plus fraîches et plus vertes** : 28 projets urbains financés intégrant renaturation, désimperméabilisation et lutte contre les îlots de chaleur.
- **La nature en ville progresse** :
5 637 arbres plantés en ville dans 24 communes, pour mieux s'adapter au changement climatique.



La parole aux **acteurs**

« Grâce au soutien de la Région, nous avons lancé des travaux de désimperméabilisation de 1 500 m² de la cour puis de renaturation de l'école des Bressons. Concrètement, cela a permis d'améliorer le confort d'été des 270 élèves et des enseignants en réduisant les îlots de chaleur, et de les sensibiliser au lien entre préservation de la biodiversité et changement climatique. »

Nicolas ISNARD, Maire de Salon-de-Provence, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence.



Le bilan des **initiatives phares**

➤ Action n° 78 : **Accompagner 30 projets de requalification de cœur de ville.**

- L'action vise à accompagner la requalification des cœurs de ville en finançant des projets d'aménagement d'espaces publics ou de réhabilitation de bâtiments. Ainsi, 6 centres anciens (pour 8 dossiers) ont été soutenus pour 1,9 M€. Ces accompagnements régionaux concernent les communes d'Auriol, Saint-Mitre-les-Remparts, Puget-Théniers, Avignon, Draguignan et Arles. La taille et les ambitions des projets sont très variables. À titre d'illustration : à Draguignan une opération

de résorption de l'habitat indigne confié à la SAIEM (société anonyme immobilière d'économie mixte, 2^e bailleur social de Draguignan) concerne une première intervention sur l'Illet Roque-Beauvezer. Cette opération de démolition - reconstruction d'un îlot RHI (Résorption de l'Habitat Insalubre irrémédiable ou dangereux), prévoit la création de 2 maisons de ville avec jardin. A Arles, la collectivité porte un projet urbain d'envergure à partir et autour de la gare et Pôle d'Échanges Multimodal d'Arles qui entre en phase opérationnelle d'aménagement. Le périmètre couvre un vaste secteur de mutation urbaine

autour de la gare d'Arles et de l'avenue de Stalingrad jusqu'aux portes de la ville ancienne pour contenir une vision d'ensemble pour la transformation à venir de la principale porte ferroviaire, fluviale et routière du centre-ville d'Arles et de son agglomération. L'ampleur de cette mutation engage la collectivité dans une réflexion stratégique à long terme, dépassant le site de la gare et intégrant des secteurs encore sans études de programmation et d'aménagement. Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville 2, une convention de Site Pilote « Entrée de ville et Quartier de Gare » a été signée en novembre 2024 entre la

Banque des Territoires, Arles Crau Camargue Montagnette, la Ville d'Arles, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et SNCF Immobilier. Le pôle d'échanges multimodal sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage unique de Gares & Connexions à l'issue de plusieurs années d'étude conduites par l'agence AREP et co-pilotées par Gares & Connexions et Arles Crau Camargue Montagnette. Cette convention s'inscrit dans la perspective de la mutation à venir d'une partie significative du foncier

ferroviaire au nord de la gare identifiée comme la dernière grande ressource foncière (artificialisée mais non urbanisée) de l'agglomération.

> Action n° 79 :

**Accompagner
35 projets urbains
intégrant les enjeux
de désimperméabilisation
et de renaturation,
et/ou de requalification
des zones d'activité.**

- Le cadre d'intervention
«Aménagement durable»

a évolué pour maximiser la prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique et flécher les financements vers les 30 projets les plus aboutis.

28 projets ont été soutenus pour 13,3 M€, distingués ainsi :

- Nombre de projets urbains : 17
- Nombre de projets de zones d'activités : 6
- Nombre de projets cour d'écoles : 5



Production de biens (Mieux produire)

- **Transformer l'économie régionale :**
la Région soutient la décarbonation des activités industrielles et l'économie circulaire.
- **26 millions d'euros mobilisés via Sud entreprises pour accompagner 284 entreprises dans leur transition**
- **Des filières stratégiques renforcées (industrie, énergies, recyclage, agroalimentaire) grâce aux clusters et pôles de compétitivité.**
- **L'innovation au service du climat :**
40 % des financements régionaux de la recherche orientés vers la transition écologique.
- **Une mobilisation collective des acteurs économiques pour produire moins carboné, plus local et plus durable.**



La parole aux acteurs

« Le dispositif CEDRE nous a permis de structurer et d'organiser l'ensemble de nos actions RSE, mises en place notamment en faveur des achats responsables sur l'ensemble de la chaîne de valeur (tant sur les matières premières, les emballages que les matériels et matériaux utilisés par l'entreprise). »

Benoît ARTICLAUX, directeur général chez Acanthis laboratoire.

« Nous avons pu faire appel à des experts RSE grâce à CEDRE et acquérir une vision indispensable sur le long terme. Nous allons ainsi améliorer l'appareil productif, notamment les moyens d'essais réalisés au fioul, pour en réduire l'impact carbone. Et réaliser un bilan carbone (scope 3) visant à réduire l'impact carbone de nos commerciaux. Nous souhaitons également développer les achats responsables dans une période de croissance, en contrôlant l'impact de notre sous-traitance à l'étranger. »

Antoine PAUCHET et Arthur LEROUX, co-gérants d'Enogia.



> Action n° 87 :

Engager 176 millions d'euros entre 2025-2028 pour lutter contre le réchauffement climatique et soutenir la transition écologique via le guichet unique « Sud entreprises », avec 36 600 entreprises financées, 176 M€.

- Dans le cadre de sa stratégie en faveur d'un développement économique durable et résilient, la Région a accompagné et financé :
 - 127 entreprises dans le cadre des aides de Sud entreprises spécifiquement dédiées à la transition écologique (dispositifs CEDRE, Sud prêt climat, fonds d'investissement Terra Nea) pour un montant total de 8,7 millions d'euros ;
 - 96 entreprises dans le cadre des aides bonifiées de Sud entreprises (dispositif Mon projet de rénovation, cadre d'intervention Soutien à

l'hébergement touristique) pour un montant total de 4 millions d'euros ;

- 61 entreprises dans le cadre des aides éco-conditionnées de Sud entreprises (France 2030 régionalisé, Région Sud développement, Région Sud investissement, Fonds INVESTour2) pour un montant total de 14,1 millions d'euros.

Par ailleurs, 3 374 entreprises se sont saisies de l'outil de scoring Impact Région Sud.

> Action n° 93 :

Déployer l'hydrogène industriel en poursuivant l'animation de la gouvernance hydrogène et en finançant les stratégies autour du bassin de Fos et de la dorsale H2.

- **Objectif :**
Inaugurer la première source de production d'hydrogène décarboné en région.
L'animation de la

gouvernance hydrogène s'est poursuivie avec l'organisation de plusieurs groupes de travail sur les thèmes "Influence et communication", "Infrastructures énergétiques" et "Mobilité terrestre". Le comité stratégique hydrogène s'est réuni en septembre 2025.

Syrius phase 2 :

plusieurs études hydrogène ont été intégrées dans la candidature à la phase 2 du programme Syrius de l'AAP Zone Industrielle Bas Carbone de l'ADEME.

La Région a suivi les enjeux liés à l'hydrogène dans le cadre de la concertation globale sur la décarbonation de Marseille-Fos.

La Région a participé financièrement au projet Transdev pour le déploiement d'autocars à hydrogène pour la Métropole Aix-Marseille, avec une mise en service prévue en 2026.



© Camille MOIRENC / Wallis.fr



Services et achats publics durables (Mieux consommer)

- **La commande publique comme levier de transition : intégration renforcée de critères environnementaux et sociaux dans les achats pour soutenir l'innovation et réduire l'empreinte écologique de l'action régionale.**
- **Des achats responsables et bas carbone : recours accru aux matériaux durables, à l'analyse du cycle de vie des produits et à l'énergie verte, avec des objectifs clairs pour les marchés de travaux et de fournitures.**
- **Un impact social et numérique assumé : mobilisation des clauses sociales pour l'insertion, et déploiement d'une démarche de numérique responsable (achats reconditionnés, sobriété des usages).**



La parole aux acteurs

« À la Banque du Numérique, nous remercions la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le don de 218 équipements informatiques, dont 168 seront reconditionnés et redistribués à des personnes en situation de précarité numérique, et 50 démantelés afin de prolonger la durée de vie d'autres matériels. Ce soutien répond à une demande croissante liée à la dématérialisation des démarches et permet un accès concret à l'emploi, à la formation et aux droits sur l'ensemble du territoire pour des publics précaires en application de la démarche numérique responsable de la Région. »

Hélène GUYON, Déléguée Générale de la banque du numérique.



Le bilan de l'initiative phare

> Action n° 95 :

Minimiser l'empreinte carbone (action en lien avec la politique achat) ; Privilégier les achats de fluide issus de modes de production respectueux de l'environnement pour les bâtiments régionaux ; Promouvoir l'utilisation de matériaux durables.

- Afin de minimiser l'impact carbone et environnemental de ses achats, la Région a priorisé les achats responsables en intégrant des matériaux recyclés et recyclables dans les travaux et fournitures, des critères de performance énergétique dans l'acquisition de fournitures. A cela s'ajoute une approche globale du cycle de vie des produits, de leur conception à leur fin de

vie, dans l'ensemble de ses processus d'achat.

Cette démarche s'appuie sur des objectifs ambitieux :

- 100 % des bâtiments régionaux alimentés en énergie verte : privilégier les achats de fluide issus de modes de production respectueux de l'environnement pour les bâtiments régionaux ;
- 100 % des marchés de travaux conformes au référentiel de travaux durables ;
- 80 % des achats de fournitures éligibles sélectionnés via des critères de performance énergétique ;
- 100 % des achats de produits en prenant en compte l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur conception à leur fin de vie.





Tourisme et évènement (Mieux consommer)

- Un tourisme majeur à transformer : 36 millions de visiteurs par an et 17 milliards € de retombées, avec un cap clair vers un tourisme plus durable.
- Des événements moins carbonés : soutien aux mobilités propres.
- Culture et événements en transition : 5 forums territoriaux “zéro déchet culturel”, réunissant 550 acteurs, et diffusion de bonnes pratiques.
- Mieux gérer les flux touristiques : déploiement d'outils numériques pour lisser la fréquentation et préserver les sites naturels.
- Préparer l'héritage des JOP 2030 : accompagnement des stations de montagne vers des modèles plus sobres, résilients et durables.



La parole aux **acteurs**

« Dans le cadre du Parlement des JOP mis en place par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la stratégie environnementale élaborée par la SOLIDEO, des collaborations sont engagées en matière de renaturation, de gestion de l'eau, de gestion des déchets avec les acteurs du territoire. »

Yannick GHIRON, Directeur de la Stratégie, de l'Innovation et de l'Expertise, SOLIDEO Alpes 2030.



Le bilan de l'initiative phare

- Action n° 103 : **Faire des JOP 2030 un modèle d'économie durable en développant des équipements et des infrastructures à basse consommation énergétique, en accompagnant les stations de moyenne montagne dans la valorisation de leur héritage des JOP 2030.**

- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a engagé cette action en faisant du “Parlement des JOP 2030” un levier structurant de la transition écologique des territoires de montagne. Cette instance partenariale, installée et animée au cours de l'année, a permis de

féderer collectivités, acteurs économiques, réseaux professionnels, État et société civile autour d'un héritage durable des Jeux. La création, au second semestre 2025, de la “Fabrique Environnement / Transition écologique” marque une étape clé, en structurant le passage du dialogue à l'action. Les premiers travaux ont porté sur des priorités majeures : gestion durable de l'eau (appui de l'étude régionale ClimSNOW), biodiversité et renaturation (premiers échanges avec la SOLIDEO), économie circulaire et sobriété, décarbonation des mobilités (préfiguration d'un appel à projets dédié), et infrastructures à basse consommation énergétique (mise en place du premier Conseil de l'énergie du

COJOP). Les pôles de compétitivité et clusters régionaux ont également valorisé leurs innovations auprès du COJOP et de la SOLIDEO. L'année 2025 a ainsi posé les bases d'une gouvernance opérationnelle et d'un cadre partagé, préparant le déploiement des actions concrètes à partir de 2026.





© Région Sud / Pierre-Emmanuel RIGO

Actions **transversales**



Emploi et formation

- Former pour la transition écologique : la Région intègre systématiquement les enjeux climat-environnement dans les formations financées.
- 20 000 personnes formées via l'offre régionale chaque année, avec des parcours qualifiants et professionnalisants.
- 30 % des formations orientées vers les métiers verts et verdissants, soit 1 583 places ouvertes.
- 125 éco-ambassadeurs mobilisés dans 64 lycées, pour sensibiliser les jeunes aux enjeux climatiques au quotidien.
- Anticiper les métiers de demain : diagnostics territoriaux et sectoriels pour adapter les compétences aux transitions économique et écologique.



Le bilan de l'initiative phare

> Action n° 109 :

Acheter des formations aux métiers verts et verdissants afin de prendre en compte les évolutions de compétences et des pratiques professionnelles écoresponsables.

- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur affirme son engagement en faveur de

la transition écologique, en consacrant 30 % de son offre de formation aux métiers verts et verdissants, conformément aux orientations du Plan climat.

153 actions de formation en lien avec les métiers verts et verdissants ont été commandées, ce qui représente, 1 583 places de formation et un budget de plus de 12,5 M€.

En soutenant des modules spécialisés "compétences climat", la Région renforce l'adaptation des formations aux transformations des filières, de l'agroécologie à la construction durable, et contribue activement au développement de compétences répondant aux besoins du marché du travail durable.





Europe et international

- Les fonds européens au service du climat : FEDER, FSE+, FEADER, Fonds pour une transition juste mobilisés pour accélérer la transition écologique régionale.
- 37,2 M€ du Fonds pour une Transition Juste dédiés à la décarbonation et à la mutation économique des Bouches-du-Rhône.
- Une forte dynamique de coopération européenne : projets INTERREG ALCOTRA, EURO-MED et NEXT-MED sur climat, biodiversité et adaptation.
- Des partenariats méditerranéens et internationaux renforcés autour de la protection des océans, des forêts et du climat.
- Rayonnement international avec l'UNOC à Nice et les Accords pour une Méditerranée durable, portés par la Région.



La parole aux acteurs

« Re-Lion Factory est une start-up qui se donne pour mission de donner une seconde vie au plus grand nombre possible de cellules de batteries de vélo, de trottinettes et de voitures, à l'échelle industrielle. Nous sommes convaincus que la région a tous les atouts pour être le territoire européen d'excellence pour la seconde vie des batteries. Le soutien du Fonds pour une Transition Juste nous a permis de concrétiser la première étape de cette vision, il est parfaitement adapté à nos projets et à des entrepreneurs pour la planète comme nous ! »

Gwenaël KERVAJAN, Directeur général et co-fondateur de We-Relion Factory, Le Rove (13).



Le bilan des initiatives phares

- > Action n° 114 :
Gérer l'enveloppe du Fonds pour une Transition Juste consacrée à la décarbonation de l'économie pour les territoires où les activités très émettrices de gaz à effet de serre concernent une part importante de l'emploi, comme dans les Bouches-du-Rhône.

- Le plan territorial de transition juste, document stratégique de mise en œuvre du Fonds pour une Transition Juste (FTJ), a été validé en novembre 2022 par la Commission européenne.

Le Fonds pour une Transition Juste accompagne la transformation et la diversification des activités économiques des Bouches-du-Rhône afin de soutenir la transition vers une économie décarbonée, préserver l'emploi et renforcer le dynamisme du territoire. L'enveloppe est affectée au territoire des Bouches-du-Rhône pour optimiser le cycle de la matière, adopter un mix énergétique sobre, propre et compétitif et innover.

Un appel à projets a été lancé dont l'objectif est de financer des projets permettant la transformation

du modèle industriel linéaire vers un modèle industriel circulaire, sobre, décarboné et générateur d'emplois avec un montant d'enveloppe financière à 70 millions d'euros.

En parallèle, 16 dossiers ont été programmés pour 25,2 millions d'euros de crédits européens.

Projets phares :

Les 4 et 5 mars 2025 le Service Transition Juste Ecologique et Energétique de la Région en charge du « Fonds pour une Transition Juste » a été accueilli par le Ministère des Infrastructures et du



Développement régional de Saxe et ses équipes. L'objectif était d'échanger sur la mise en œuvre respective de ce nouveau fonds européen sur les deux territoires et d'envisager une coopération commune dans le domaine de l'hydrogène et de l'économie circulaire. Il s'agissait également de confronter les défis constatés et les solutions proposées en Allemagne et en France. Comme chaque région est confrontée à des spécificités territoriales, il est particulièrement précieux de voir les synergies développées par nos voisins. C'est dans cet esprit qu'un échange a eu lieu à Dresde.

Projet WERECY :

Projet de 1,1 M€ avec 0,77 M€ de crédits FTJ. Le projet re-Lion Factory, porté par l'entreprise Werecy, consiste dans le déploiement sur le département des

Bouches-du-Rhône d'une unité industrielle de reconditionnement de batteries lithium-ion, issues de la mobilité douce. L'objectif est de donner une deuxième vie à ces batteries, dont la durée d'utilisation pourra être prolongée de plusieurs années, plutôt que de les traiter en totalité en recyclage matière. Les batteries ainsi produites à partir du réemploi de packs usagés pourront être utilisées par exemple pour le fonctionnement d'équipements tels que l'éclairage public autonome.

> Action n° 116 :

Utiliser les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER) comme levier pour amplifier les actions au profit de la transition écologique : aides aux PME, innovation...

- Mise en œuvre de la stratégie d'animation régionale « L'Europe et la Région » se lèvent pour le climat afin de mobiliser les fonds européens et contribuer directement à l'approche 100% climat en accompagnant des projets dédiés au climat, à l'environnement et à la biodiversité et en ne soutenant aucun projet pouvant nuire à l'environnement. Utilisation de critères d'éco-conditionnalité pour les financements FEDER pouvant présenter des effets négatifs significatifs sur l'environnement.





Autres actions transversales

- Une planification écologique renforcée : poursuite de l'évolution du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) pour intégrer climat, énergie, eau, industrie et adaptation.
- Une Région pionnière de la budgétisation verte : 55 % des crédits à impact favorable et 32 % à impact neutre, selon l'analyse climat du budget régional.
- Une collectivité exemplaire : sobriété énergétique, gestion de l'eau, réduction des déchets et démarches de responsabilité sociétale dans les pratiques internes.
- Une meilleure connaissance des territoires : montée en puissance de la plateforme connaissance du territoire pour éclairer l'action publique.
- Une mobilisation territoriale inédite :
6 COP départementales, près de 800 acteurs mobilisés et plus de 100 acteurs ont ratifié les accords pour la transition écologique.



La parole aux acteurs

« L'IGN est l'un des membres fondateurs de la plateforme connaissance du territoire, ce n'est pas un hasard ! C'est un dispositif partenarial et mutualisé totalement aligné avec nos deux grands défis, produire des géodonnées souveraines utiles à l'action publique, et cartographier l'impact de l'activité humaine sur son environnement. Notre boussole nous conduit aussi naturellement à suivre et outiller la planification écologique, auprès et avec les collectivités. Faire c'est bien, faire ensemble et en commun, c'est mieux. »

Lionel GAUDIOT, Directeur territorial adjoint sud-est



Le bilan de l'initiative phare

> Action n° 119 :

Engager et finaliser la modification n°2 du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) intégrant les nouveaux objectifs en matière d'énergies renouvelables, de développement industriel, d'adaptation du changement climatique, notamment sur le littoral, de préservation de la ressource en eau.

- La modification n°1 adoptée par l'Assemblée régionale en avril 2025 et approuvée en juillet 2025 repose sur les 4 axes suivants :
 - Réduction de la consommation du foncier et lutte contre l'artificialisation des sols ;
 - Prévention et gestion des déchets ;
 - Eau, littoral ;
 - Logistique, mobilités et stratégie régionale aéroportuaire.
- La Région a aussi préparé la modification n°2 du schéma

régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) intégrant les nouveaux objectifs sur les axes suivants :

- Énergies renouvelables ;
- Développement industriel ;
- Adaptation du changement climatique, notamment sur le littoral, de préservation de la ressource en eau.

La présentation de la modification n°2 du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) s'est traduite par

l'organisation de :

- La conférence territoriale de l'action publique (CTAP) le 20 mai 2025 ;
- 6 rendez-vous départementaux de la planification écologique,

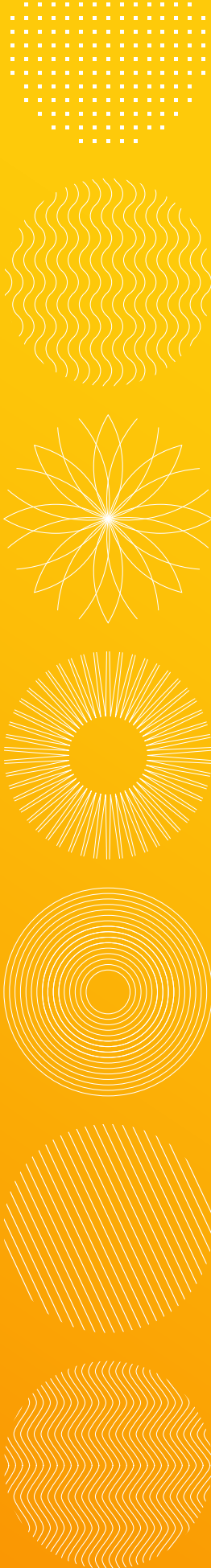
organisés entre juillet et novembre 2025.

Par la suite, il a été défini le cadre de travail des agences d'urbanisme, mandatées pour accompagner la Région dans la procédure de

modification n°2 du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).



© Compose-It-Prod / Borealex



maregionsud.fr



L'Europe s'engage en Région Sud